

---

**Réunion des États parties à la Convention  
sur l'interdiction de la mise au point,  
de la fabrication et du stockage des  
armes bactériologiques (biologiques)  
ou à toxines et sur leur destruction**

30 juillet 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Réunion de 2020**

Genève, 12-15 avril 2021

**Réunion d'experts sur le renforcement de l'application nationale**

Genève, 7 décembre 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts de 2020  
sur le renforcement de l'application nationale**

**Document soumis par la présidence**

1. Ouverture de la Réunion.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Adoption du Règlement intérieur.
  4. Mesures relatives à l'article IV de la Convention.
  5. Déclarations au titre des mesures de confiance sur les plans quantitatif et qualitatif.
  6. Différents moyens de promouvoir la transparence et l'adoption de mesures de confiance dans le cadre de la Convention.
  7. Contribution de la coopération et de l'assistance internationales au titre de l'article X au renforcement de la mise en œuvre de la Convention.
  8. Questions liées à l'article III, y compris les mesures efficaces de contrôle des exportations, en pleine conformité avec tous les articles de la Convention, notamment l'article X.
  9. Adoption du rapport factuel rendant compte des travaux de la Réunion, ainsi que de ses éventuelles conclusions.
  10. Clôture de la Réunion.
- 

